

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31166**

Intitulé

Sophrologue

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Poids plume - Ecole française supérieure de sophrologie (EFSS)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le sophrologue est un spécialiste de la gestion du stress et des émotions, intervenant sous toutes formes de statut professionnel au sein de structures tout aussi variées : centres médicalisés, EHPAD, cliniques et hôpitaux, cabinet privé, école, entreprise...

Il peut aussi s'inscrire dans une démarche de prévention des risques psycho-sociaux en entreprise et accompagner pour le développement personnel des individus ou groupes au sein de centres sportifs, d'établissements d'enseignement, ect...

Le sophrologue décline et anime des séances de groupe ou individuelles, à l'aide d'outils sophrologiques qu'il anime et reproduit en accompagnement individuel ou de groupe : 1/ l'écoute fine des besoins de son client, afin de l'amener vers une régulation psycho-corporelle. 2/ l'élaboration d'un projet d'accompagnement individuel et de groupe (protocoles). 3/ l'animation des exercices physiques et mentaux utilisés (sophronisations et relaxations dynamiques) en séance individuelle et en séance de groupe. 4/ l'installation et le développement de son cabinet et de son activité.

Pour ce faire, le sophrologue décline différentes compétences et capacités :

1/ Conseil (analyse des attentes de l'entreprise ou du client en cabinet privé, conception sophrologique d'accompagnement adapté). 2/ Conduite d'un questionnaire qui met en évidence les besoins de son client (pour un individu, entreprise ou établissement), afin de l'amener vers une régulation de ses émotions ayant un retentissement physique (psycho-corporel). 3/ Animation de séances individuelles ou de groupe avec des exercices physiques et mentaux. 4/ Gestion et développement de l'activité (management, gestion administrative et financière)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

3 cadres peuvent convenir au sophrologue :

- Activité libérale : pour des particuliers ou des entreprises privés, organisme d'Etat, de santé publique...
- Salarié d'une entreprise : institut, établissements scolaires, de santé publique...
- Allier les deux statuts : libéral & salarié.

Profession qui suivant le degré de spécialisation et d'orientation personnelle du stagiaire, permet différentes appellations : - sophrologue - praticien(ne) sophrologue - praticien(ne) sophrologue spécialiste - sophrologue social - praticien(ne) sophrologue pédagogue - sophro pédagogue - praticien(ne) sophrologue clinicien(ne) - sophro clinicien(ne)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

K1301 : Accompagnement médicosocial

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

K1104 : Psychologie

Réglementation d'activités :

La profession de praticien sophrologue n'est pas réglementée, mais elle est naturellement soumise à certaines règles déclinées dans le code de déontologie du praticien sophrologue.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations se présentent sous la forme de mises en situations professionnelles reconstituées (jeux de rôle, études de cas individuels, réels ou reconstitués en centre, présentés à l'oral lors de la soutenance du rapport de stage et du projet professionnel). La mise en situation professionnelle reconstituée permet d'évaluer plusieurs éléments : le respect des délais d'exécutions, la pertinence de la démarche, les solutions présentées qui sont justifiées par le(la) praticien(ne) sophrologue concernant : les trois composantes de la certification, déclinées en 3 blocs :

- 1. Conception de protocole et d'accompagnement sophrologique
- 2. Réalisation de séances d'intervention sophrologique
- 3. Gestion et management de son activité professionnelle.

Ces requis s'articulent autour des trois champs d'intervention de la certification :

- L'activité de praticien-conseil : ses capacités attestées dans ce domaine sont :- le conseil et l'information sur les limites et les champs d'action de la sophrologie - l'écoute active de la demande du client concernant ses besoins - la veille sur les connaissances des outils sophrologiques actualisés et sur son activité.

- L'activité de praticien sophrologue-clinicien : ses capacités attestées dans ce domaine sont :- l'écoute et l'analyse de l'attente du client (d'un individu, d'un organisme, d'une entreprise) - la conception d'un protocole d'intervention sophrologique - la réalisation et l'adaptation des exercices physiques et mentaux (relaxations dynamiques et de sophronisation).
- L'activité de chef d'entreprise : elle est indissociable au métier de praticien sophrologue exercé en libéral ou indépendant, pour la viabilité de son exercice tant commercialement (développement économique), qu'envers toutes les obligations comptables obligatoires (gestion). Un candidat obtient la certification si les trois blocs de certification sont acquis.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31166 - Gestion et management de son activité professionnelle</p>	<p>1 - Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Aménager ses locaux en adéquation avec ses besoins en clientèles, qu'il s'agisse de groupe ou d'individuel en veillant à la propreté, la bonne aération et scrupuleusement aux règles sécurité/incendie. •Organiser son activité professionnel en gérant son budget, ses moyens en concordance avec son développement. •Pérenniser son activité en développement par tous moyens, tels actions marketing auprès de prospects pour developper son chiffre d'affaire. •Actualiser ses références réglementaires concernant l'exercice de son activité en fonction de son statut professionnel, sur les locaux, le mobilier, le personnel, assurance... •Actualiser ses connaissances en matières règlementaires, législatives et administratives en se rapprochant d'instances représentative de sa profession. •Actualiser ses références réglementaires en matières de règles et lois d'exercices comptables afin de s'inscrire dans une gestion comptable à jour. <p>2 - Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation professionnelle réelle individuelle écrit (rapport de stage et projet professionnel) et orale (en centre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> •La rédaction d'un rapport d'activité et projet professionnel par le praticien sophrologue, sera présenté lors de questions annexes du jury, en centre. Il permettra de préciser comment le sophrologue articule règlementairement et administrativement son activité. La soutenance (orale) du rapport professionnel individuel met en évidence (par le moyen de questions/réponses) l'expérience professionnelle personnelle du sophrologue.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31166 - Réalisation de séance d'intervention sophrologique</p>	<p>1 - Compétences évaluées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer verbalement les exercices de détente physique et mental afin de faire vivre les exercices par le client. - Réaliser un exercice de détente physique et mental en utilisant la contraction, le relâchement et la respiration contrôlée. - Accompagner le client, par les gestes des exercices de détente de positions physiques et stimulations verbales mentales : pour accentuer l'accompagnement. - Développer chez le client la conscience de l'émergence des ressentis physiques, émotionnels et mentaux vécus en stimulant la verbalisation de ses ressentis. - Actualiser ses connaissances sur les techniques et accompagnements de la sophrologie, en continue, afin de faire évoluer ses pratiques avec les avancés de sa profession de praticien sophrologue. <p>2 - Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation professionnelle reconstituée, individuelle en centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Jeux de rôle reconstitués pour évaluer l'animation verbale et le positionnement physique des exercices de la sophrologie. •Rédaction et soutenance orale du rapport de stage, qui consiste en une mise en situation professionnelle réelle d'accompagnement de deux personnes, réalisé avant l'examen.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31166 - Conception de protocole et d'accompagnement sophrologique</p>	<p>1 - Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un programme d'accompagnement sophrologique personnalisé visant la problématique du client. • Analyser des attentes des personnes individuelles et des entreprises pour comprendre les motivations des clients. • Réaliser l'anamnèse initiale à l'oral et à l'écrit en recensant les attentes et les besoins et les priorités du client. • Vérifier la possibilité d'accompagnement ou non le client en fonction du type d'accompagnement utile, en lien direct avec les propres compétences du praticien sophrologue. • Choisir d'un protocole en rapport avec la plainte du client, recherchée lors de l'anamnèse initiale par des informations pertinentes. • Organiser l'accompagnement pédagogique en définissant les pratiques utilisées dans le respect de la méthode, leurs objectifs intermédiaires et finaux, ainsi que leurs durées. • Adapter le programme lors et tout au long de l'accompagnement à la problématique du client, notamment en adaptant les exercices physiques. • Expliquer le déroulé de chaque séance d'accompagnement au client, afin de lui faire prendre conscience du but de celle-ci, et de sa place dans l'avancé de son protocole vers son objectifs final. • Favoriser l'autonomie du client en lui proposant de s'entraîner personnellement aux exercices réalisés en séances, afin de stimuler sa progression vers son objectifs final. • Conseiller et informer sur la sophrologie en évoquant ses possibilités et ses limites, ainsi que les modalités des séances (prix, lieux, durée...) <p>2 - Modalités d'évaluation :</p> <p>Mise en situation professionnelle fictive reconstituée et individuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas reconstituée, individuel présentée en centre ; lors de l'anamnèse initiale, le praticien sophrologue sonde toute les possibilités d'accompagnement et explique le contexte au client. <p>Mise en situation professionnelle réelle individuelle écrit (rapport de stage et projet professionnel) et orale (en centre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas réel présenté à l'oral sur la base du rapport de stage en utilisant l'anamnèse initiale pour évaluer comment le praticien sophrologue validera son accompagnement sophrologique avec le client (possibilité, prix, lieux, récurrence, limites et possibilités de la sophrologie). • Etudes de cas en utilisant l'anamnèse initiale pour choisir comment adapter à la problématique du client chaque exercice physique. • La rédaction et la soutenance du rapport professionnel permet au praticien sophrologue, de décliner le bien fondé de son choix d'accompagnement de protocole d'intervention sophrologique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	4 personnes, 2 représentants de l'E.F.S.S, 2 représentants des sophrologues professionnels extérieurs à l'école Française supérieure de sophrologie.

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		4 personnes, 2 représentants de l'E.F.S.S, 2 représentants des sophrologues professionnels extérieurs à l'école Française supérieure de sophrologie.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet du 29 octobre 2016, jusqu'au 07 août 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire National de la Sophrologie
Ecole Française Supérieure de Sophrologie
<http://www.formation-sophrologie.fr>

Autres sources d'information :

Les internautes peuvent nous contacter et poser les questions qui les intéressent sur notre mail général : sophrologie.efss@gmail.com

Lieu(x) de certification :

Poids Plume - Ecole française supérieure de sophrologie (E.F.S.S)
25 rue du Chemin vert
95330 DOMONT

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Poids Plume - Ecole française supérieure de sophrologie (E.F.S.S)
* 25 rue du Chemin vert, 95330 DOMONT
* 10 rue Bernard Buffet, 75017 PARIS
* 24 rue Costes et Bellonté, 06000 NICE

Historique de la certification :